



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SELLE-CRAONNAISE

## Séance n°1 du 14 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures quinze, le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Vice-Présidence de Sylvie BELLANGER.

**Étaient présents** : Sylvie BELLANGER, Séverine DERVAL, Marie-Claude LEPAGE, Marie-Louise JUGÉ, Annick MOREAU, Martine SORIEUL, Martine COUTARD.

**Étaient excusés** : Joseph JUGÉ, Chantal JOUFFLINEAU, Danièle GODET, Martin GENDRY, Lionel MOAL.

**Secrétaire de séance** : Martine COUTARD.

### VALIDATION DU PV DU 8 SEPTEMBRE 2022

Madame la Vice-Présidente du CCAS donne lecture du compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2022.

**Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le procès-verbal de la réunion du CCAS du 16 mars 2022.**

### 1) COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022

Les résultats du compte de gestion 2022 présenté par le Service de Gestion Comptable de Château-Gontier sont conformes à ceux du compte administratif 2022 du CCAS. Ils se présentent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REPORTS 2021	INVESTISSEMENT		0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	0,00	4 787,67	4 787,67
RESULTATS 2022	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 286,43	1 255,00	-31,43
RESULTATS CUMULES	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 286,43	6 042,67	4 756,24
				<b>4 756,24</b>

**Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décident de :**

- **Approuver** le compte de gestion 2022 du Service de Gestion Comptable ;
- **Voter** le compte administratif 2022 du CCAS tel que présenté ci-dessus ;
- **D'affecter** le résultat 2022 au budget primitif du CCAS 2023, comme suit :
  - o Reprise de l'excédent cumulé de fonctionnement de 4 756,24 € en recette de fonctionnement, au compte 002.
- **Donner** pouvoir à Mme la Vice-Présidente de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

### 2) BUDGET 2023

Madame la Vice-Présidente propose d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessous.

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REPORTS 2022	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	0,00	4 756,24	4 756,24
BUDGET 2023	INVESTISSEMENT		0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	5 300,00	543,76	-4 756,24
TOTAL	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	5 300,00	5 300,00	0,00
				<b>0,00</b>

**Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décident de :**

- **Approuver** le budget du CCAS pour 2023 tel que présenté ci-dessus ;

### **3) POINT SUR LES ACTIVITES « JEUNESSE »**

#### a) Argent de Poche

*Parole à Chantal Joufflineau.*

L'opération est relancée pour 2023, durant les vacances de Pâques (du 24 au 28 avril) et cet été (du 5 au 26 juillet). Elle est adressée aux jeunes ayant entre 16 ans révolus et moins de 18 ans. Ils exécutent des chantiers de bricolage, rangement, peinture ou d'espaces verts en échange d'un pécule de 5 € de l'heure. 10 chantiers maximum de 3h chacun sont organisés (soit 150 € maxi pour 10 chantiers).

Une première réunion de présentation a eu lieu le 28/01 et une deuxième aura lieu le 18 mars prochain. 14 jeunes se sont déjà inscrits.

### **4) POINT SUR LES ACTIVITES « SENIORS »**

#### a) Portage des repas à domicile

En 2022, le CCAS a pris en charge 2 périodes :

- 5 week-ends entre le 30/07 et le 04/09 : pour 5 bénéficiaires.
- Les 25/12/22 le 01/01/2023 : pour 4 bénéficiaires.

Merci aux bénévoles ayant participé à la distribution des repas.

#### b) Repas du CCAS

Chaque année, le CCAS organise un repas où les personnes de la commune de 66 ans et plus sont invitées.

Pour 2022, le repas a eu lieu le 9 octobre à la salle de l'Orion. La participation financière avait été fixée à 8 € pour les bénéficiaires et les élus. Pour les accompagnants de moins de 66 ans, 23 € avait été demandé. 44 personnes + 6 élus étaient présents.

Pour 2023, la date du 14 ou 15/10 est retenue et une nouvelle formule est en cours de réflexion.

### **5) DIVERS :**

- Précision sur le tarif cimetière 2023 : il a été voté un tarif de 90 € pour 2 m<sup>2</sup> de terrain pour un caveau de 30 ans et 170 € les 2 m<sup>2</sup> pour 50 ans. Hors, il existe des concessions de + de 2 m<sup>2</sup>.
  - o Mme la Vice-Présidente sollicite l'accord du CCAS pour modifier les tarifs comme suit :
    - Caveau 30 ans : 45 € le mètre carré
    - Caveau 50 ans : 85 € le mètre carré.

***Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :***

- **Adoptent la modification des tarifs** telle que présentée ci-dessus.
- L'aide aux devoirs mise en place depuis septembre 2022, pour les élèves des niveaux du CP au CM2, fonctionnement avec 5/6 bénévoles. Le retour des enfants et des parents est positif.
- Pour information, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, une réforme a été mise en place concernant les règles de publicité et d'affichage des comptes rendus des conseils municipaux et des CCAS. Ainsi, ils doivent être publiés obligatoirement sous format dématérialisé, donc sur le site Internet de la commune. Cette réforme indique également que les comptes rendus doivent être signés dorénavant uniquement par le Président de l'Assemblée et le secrétaire de séance.
- La prochaine réunion aura lieu en juin 2023.

***La séance est levée à 19h30***

Joseph JUGÉ  
(Excusé)

Sylvie BELLANGER, Vice-Présidente du CCAS

Martine COUTARD, Secrétaire de Séance